

corrompu et corrupteur : que le danger n'existant peut-être pas du côté de la pièce que l'on y joue, il s'y trouve souvent, fascinateur, irrésistible, dans la compagnie de tant de personnes aux costumes plus que légers ou aux intentions équivoques, qui s'y rendent pour voir ou être vues. Il sait que l'Eglise sa mère est en deuil : que la religion est persécutée ; que Jésus-Christ, son Maître bien-aimé, est traîné aux gémonies. Aussi, s'abstient-il du théâtre, autant qu'il le peut, comme il s'abstiendrait de toute nourriture qu'il craindrait devoir empoisonner son sang.

Que dire des danses ? " Les danses et les bals, dit saint François de Sales, sont choses indifférentes de leur nature ; mais selon l'ordinaire façon avec laquelle cet exercice se fait, il est fort penchant et incliné du côté du mal, et, par conséquent, plein de danger et de péril. On les fait de nuit ; et parmi les ténèbres et obscurités, il est aisé de faire glisser plusieurs accidents ténébreux et vicieux en un sujet qui, de soi-même, est fort susceptible de mal : on y fait de grandes veilles, après lesquelles on perd les matinées des jours suivants et, par conséquent, le moyen de servir Dieu en icelles. En un mot, c'est toujours folie de changer le jour en nuit, la lumière en ténèbres, les bonnes œuvres en folâtreries. Chacun porte au bal de la vanité à l'envie ; et la vanité est une si grande disposition aux mauvaises affections et aux amours dangereux et blâmables, que tout s'engendre aisément à des danses. Je vous dis des danses, Philotée, comme les médecins disent des potirons et champignons : les meilleurs ne valent rien ; et je vous dis que les meilleurs bals ne sont guère bons. "

Prévenons pourtant une objection. Il est dans le monde, des personnes animées de la meilleure volonté, qui aiment le Tiers-Ordre, voudraient y entrer, mais qui s'imaginent devoir en être exclues nécessairement, à cause d'une certaine toilette à laquelle leur situation les oblige, ou bien à cause de certains bals ou spectacles auxquels elles ne peuvent point ne pas paraître pour des raisons sérieuses. Je dirai d'abord à ces personnes que le Tiers-Ordre ne demande pas d'elles plus que la piété sérieusement entendue et pratiquée, et que là où la prudence chrétienne leur fait une loi d'assister à un spectacle ou à une danse pour être la sauvegarde et l'ange gardien d'un mari, d'un fils ou d'une fille, le Tiers-Ordre ne saurait le leur défendre. J'avoue pourtant que, sur ce terrain des exceptions, le pas est glissant et qu'il est aisé